

INSERTIONS

S'adresser au bureau du journal
à 8 à 11 heures du matin et
à 2 à 6 heures ou de 8 à 10 heures
suiv.

Editor et Administrateur:

PIEDRAS, 277 (Premier étage)

UNION FRANÇAISE

PETIT JOURNAL DU MATIN

1^{re} Année Num. 164--89

DIRECTEUR: J.-G. BOISSON-DUBARD

ABONNEMENTS

Métier et Département	Fr. l. gr.	Br. l. gr.
Un m.	51. or	120 or. 121 or.
Trois	3.	4.60
Six	6.	8.00
Un an	12.	1600

Numéro du jour 0.04
ancien 0.10
Les abonnements partent des 1^{er} et 15
chaque mois.

Intérêts multiples

Il n'est point absolument exact que nous nous soyons sentis «blessés», comme l'a dit jadis un des plus spirituels et populaires conférenciers *El Dia*—par les commentaires plus ou moins réjouis qu'il a consacrés au projet Buette, *attribution* français.

Les traits lancés au projet Buette, par les arbitres d'*El Dia* ne pouvaient, en effet, nous attirer que par un riechel, tellement qu'aucune meurtre n'était possible pour notre épiderme enduré.

Il n'est point exact non plus que nos consœurs à l'attitude adoptée par le conférencier aient été empreintes d'arrogance. Notre patriotisme n'est point si évidemment farouché ni si gravement irréitable.

Nous ne sommes, d'autre part, en aucun cas, les partisans du projet qu'*El Dia* a pris pour modèle, et il est certain que MM. Dubois et Buette, comme français, ont un droit naturel à nos sympathies, il ne l'est pas moins que nous les connaissons à peine, et que nous n'avons, en aucun cas, regu d'eux ou de personne mission de les défendre.

En relevant, avec quelque vivacité peut-être dans les termes, mais sans aigreur de sentiments—le partage et les quolibets dirigés par *El Dia* à l'exposition Buette, l'UNION FRANÇAISE n'a donc cédé ni aux suggestions d'un intérêt égoïste dont elle serait l'avocat ni aux résements d'une blessure absolument hypothétique.

L'UNION FRANÇAISE a obéi à des mobiles tout autres, et chose bizarre l'identiques au fond à ceux qui ont déterminé, paraît-il, l'attitude d'*El Dia*.

Quel est, en effet, le motif allégué par notre conférencier comme justification ou explication tout simplement de l'hostilité particulière qu'il a témoignée à MM. Dubois et Buette?

C'est le caractère sensationnel du l'expansion, le pittoresque du son plan démonstratif et le choix du local, toutes choses dans lesquelles notre conférencier a cru découvrir un caractère louable, un moyen peu moral, d'impressionner les rapporteurs techniques, et même les législateurs appelés à statuer sur la valeur relative des projets.

Les ironies que nous croyions dictées par la simple malice d'un reporter ou la malveillance peut-être, d'un compétiteur inquiet, ne l'étaient que par le très-légitime souci de nous point sur les conditions du concours faussées à l'avance, par d'impétives démonstrations de préférence ou même seulement de biais.

El Dia a eu bon à combattre par ses *lazzi* l'impression trop favorable que la science effectiste pouvait produire sur des esprits encore trop enclins à se laisser éblouir par le clinquant des contours habilement disposés.

A merveille! bien que nous ne croyions pas, pour notre part, que les membres de la commission nommée par M. Capurro, et moins encore ceux du parlement oriental, soient fort capables de pêcher par un excès de naïveté et de crétinité.

Mais il est vrai que certaines conditions existent, certaines façons de présenter les choses, peuvent troubler la conscience ou voiler tout au moins d'un regard le critérium des juges les plus timorés, ne l'est-il pas aussi que certaines défaillances habilement propagées, certaines susceptibilités adroitelement éveillées, peuvent créer aussi une atmosphère mortelle pour les meilleures conceptions?

N'est-il pas vrai qu'il a suffi parfois l'un mot placé lancé par un homme d'esprit pour lancer en herbe les plus légitimes espoirs, pour enrayez un progrès et pour le retarder indéfiniment et parfois même pour faire avorter?

MM. Buette et Dubois seraient les premiers à souffrir de l'hyperbole, si nous les comparions à El Dia. Mais, toutes distances gardées, ne pouvons-nous pas rappeler que c'est au mot même employé par *El Dia*—un jouet—que la France a dû d'arriver en retard pour le télé-phonie comme pour le fusil à aiguille?

Ce n'est pas seulement par des bizarries de conception que nos rages se distinguent parfois. La peur du ridicule ou d'une plaisanterie n'est pas moins caractéristique chez nous, et avec cette circonstance aggravante qu'elle suffit souvent pour nous détourner sans raison du droit chemin. «Sous la peur l'homme nous conduit dans un pire» a dit un poète qui connaît les hommes.

Et voilà pourquoi nous avons pensé que s'il était perilleux pour l'impartialité des juges à formuler sur les projets, que l'un d'eux se présentait rétenu de langes aux couleurs trop voyantes et dans un bercail suspect d'hostilité, il ne l'est pas moins qu'un des organes accrédités de l'opinion publique affecte de le traiter d'emblée avec un dédain aussi présumé qu'excès.

Autant que notre conférencier oriental assurément, nous sommes persuadés de l'importance capitale de la question du port de Montevideo, il s'agit pour nous ici d'un intérêt national et international de premier ordre, dans lequel, comme Français, et comme résidents de la République Orientale, nous voyons engagé un avenir dont nous ne pouvons nous désintéresser.

Les relations maritimes et commerciales de la France avec l'Uruguay, déjà considérables, ne peuvent qu'grandir encore et prospérer la jour où Montevideo aura enfin le grand port, le port de premier ordre que sa situation géographique et politique comporte.

Et si n'est pas douze cas dans le tourbillon scientifique ouvert pour la solution de cet important problème nos vœux sont pour la triomphale la science brésilienne, il ne l'est pas moins que nous nous faisons passer avant tout l'intérêt qui en est l'objet.

Mais est-ce bien servir cet intérêt que de tourner en dérision, *a priori*, un travail qui représente un capital de huit à dix millions et que nous avons de travail d'hommes qui connaissent le prix du temps et que leur valeur personnelle recommande à l'estime de tout le monde?

Le conférencier nous paraît donc si nous avons été un peu vifs dans l'appréciation de ses plaisanteries qu'un tantinet malicieuses, mais il reconnaîtra aussi qu'il eût pu nous mettre en garde contre l'effacement redouté sans recourir à des procédés de dialectique un peu trop sommaires, et légers vraiment quand il s'agit d'hommes d'un mérite inégalable, acharnés à la solution d'un problème transnational qui intéresse à la fois la vitalité et l'avenir du pays.

ITALIE

Rome, 8 Novembre.

L'Italie, la France et le Vatican

La discussion soulevée à la Chambre française par l'incident des pétarades et les déclarations que M. Ribot a faites ont proliféré dans les Alpes une excellente impression. Seuls les organes de M. Crispin ne sont pas contents, mais on sait qu'ils ne le sont jamais quand ils parlent de la France et quand leur inspirateur n'est pas au pouvoir.

Ce qui a surtout agréablement impressionné l'opinion publique italienne, c'est qu'en lisant le compte rendu de ces débats d'une importante capitale pour les relations franco-italiennes, on se forme la conviction qu'à ce moment où il faisait ces déclarations, M. Ribot se sentait soutenu par une grande majorité, comme elle aussi, que le gouvernement italien avait fait son devoir, et qu'en dépit des déplorables déviations de sa politique extérieure, l'Italie intimement liée son sort à celui de la cause libérale en Europe.

L'affaiblissement de l'organisation italienne aurait pour contre-coup une diminution des conquêtes que les puissances européennes ont faites sur la voie du progrès, et les succès que le cléricalisme pourrait remporter à Rome se traduirait, dans les autres pays, par un réveil de la réaction cléricale. C'est ce qu'en effet compris les députés français qui ont soutenu M. Ribot en cette circonstance.

Je puis ajouter pour compléter ces informations, que M. Rivaldi a chargé télégraphiquement notre ambassadeur à Paris d'exprimer au ministre des affaires étrangères ses vœux et merciements pour la loyauté avec laquelle il a reconnu la droiture de la conduite des autorités italiennes et pour le ton indéniable sympathique dont étaient empreintes les paroles avec lesquelles il a parlé de l'Italie dans la séance du 1^{er} de M. Mure et de M. Delfosse.

En revanche, et l'«Ostrevant», organe de la Curie, et l'«Ostrevant», organe de la Curie, a publié une note aigre-douce pour contester les affirmations de M. Ribot au sujet de l'approbation que le pape aurait donnée à la circonscription aux évêques. Les évêques parlementaires engagés par l'incident du Panthéon ont produit de la brouille entre le Saint-Siège et la France, et il y a peut-être lieu de s'en réjouir, car tout ce qui éloigne la France du Vatican la rapproche de l'Italie.

On a compris du reste à Rome et dans toute la péninsule que le mieux était de ne pas insister sur le souvenir de ce déplorable incident et de mettre un terme aux démonstrations dont les clercs des deux pays se révèlent pour représenter l'Italie comme animée de sentiments délibérément hostiles envers la France. Quelques personnes trop zélées avaient eu la malencontreuse pensée d'organiser une manifestation monastique à l'occasion du retour du Roi dans la capitale, mais ce projet ne rencontre aucun succès, et les associations qui ont eu à l'examiner jusqu'à présent l'ont repoussé. C'est signe que le bou bou se repris de dessus.

La conférence de la Paix

On s'occupe beaucoup de la conférence interparlementaire de la Paix, qui s'est ouverte à Rome le 8 novembre dernier, et qui sera suivie à quelques jours de distance du congrès pour la Paix et l'Arbitrage dont les résolutions, quoiqu'en disent les sceptiques, marqueront une étape nouvelle vers l'idéal d'apaisement auquel aspire le monde civilisé. Malheureusement, la malencontreuse bouteille du M. Bonghi a créé des courants de défiance réciproque entre le groupe parlementaire allemand et le groupe parlementaire français et l'ordre réduit des incidents fâcheux. Il faudra beaucoup de tact et de prudence de l'ordre pour éviter des incidents.

En tout cas, il est utile de constater que la conférence aura une importance capitale, tant par le nombre que par la qualité des groupes et des nations qui y seront représentés. Le bureau du comité d'organisation a déjà reçu 1,424 adhésions. Les Etats qui se feront représenter sont l'Angleterre, la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Danemark, l'Espagne, la Grèce, la Hongrie, la Norvège, le Portugal, les Pays-Bas, la Roumanie, la Serbie, la Suisse et la Suède, sans compter l'Italie, qui est à la tête du mouvement.

L'Allemagne envoie 16 membres du Reichstag; l'Angleterre, 3 membres de la Chambre des pairs et 40 membres des communes; l'Autriche 32 députés; la Belgique, 1 sénateur et 3 députés; le Danemark, 3 membres du Riksdag; l'Espagne, 13 sénateurs et 27 députés; la France, 11 sénateurs et 45 députés; la Grèce, 6 députés; la Hongrie, 13, la Norvège, 3 membres du Storting; le Portugal, 2 députés et 1 sénateur; les Pays-Bas, 1 membre de la Chambre Haute et 6 de la Chambre Basse; la Roumanie, 16 sénateurs et 40 députés; la Suède, 5 membres du Riksdag; la Suisse, 1 conseiller d'Etat et 16 conseillers nationaux. Quant à l'Italie, elle compte, parmi les adhérents, 90 sénateurs et 267 députés.

Les travaux de la conférence seront clos le 8 novembre; le lendemain s'ouvriront les séances du congrès, qui auront lieu aussi à la salle des Beaux-Arts et qui dureront une semaine.

L'île de Pantellerie

Il résulte des études faites dans les parages de l'île de Pantellerie, où a eu lieu naguère une éruption volcanique, que le sol sous-marin a subi un soulèvement sensible et que la profondeur des eaux a considérablement diminué. Ce phénomène peut avoir de grandes conséquences géographiques et politiques dont le *Journal de Gênes* a déjà signalé l'importance dans un article qui a fait sensation.

On peut se demander ce qui arriverait si un archipel pouvant se prêter à un établissement militaire inexpugnable venait à se former entre la Sicile et la Tunisie et, partant aussi, entre l'île de Malte et l'île de Chypre. La fameuse ligne des îles, qui, selon l'expression du lord Salisbury, est la corde sensible de l'Angleterre, serait coupée en deux par ce défilé improvisé, et toutes les puissances maritimes dont les navires parcourront la Méditerranée deviendraient tributaires de l'Italie, rendue par la fait maîtresse absolue de la mer où converge toute l'activité commerciale du Vieux-Monde.

Cet événement provoquerait une révolution formidable dans le système des échanges et pourraient, selon le parti que l'Italie voulrait en tirer, modifier du tout au tout les itinéraires suivis depuis le percement de l'isthme de Suez. Nous sommes peut-être encore bien éloignés du jour où les Etats intéressés devront prendre en considération les éventualités que je viens d'énoncer et qui pourraient bien ne se réaliser jamais. Mais avec un globe aussi fantasque et aussi agité que le nôtre, il ne faut jurer de rien, et le mieux est encore de se préparer à tout.

L'Exode des chefs-d'œuvre.

La nouvelle que M. Alphonse de Rothschild venait de se rendre acquéreur du portrait de César Borgia, peint par Raphaël, qui faisait partie de la galerie Borgèse, a produit une vive sensation dans notre monde aristocratique et artistique et a remis sur le tapis la question de savoir si y aurait lieu non pas d'abolir le fameux élit Pacca, ou tout au moins d'en adoucir les dispositions les plus drâconiennes. Vous savez que l'élit Pacca, imaginé sous le gouvernement pontificale par le cardinal dont il porte le nom, avait pour objet d'empêcher l'exportation des objets d'art.

Il pouvait avoir sa raison d'être dans un pays dont la principale richesse consiste à des collections qu'il possède et sous un régime où la noblesse, qui est en possession de ces collections, pouvait faire le sacrifice de les considérer comme inaliénables en échange des priviléges et des avantages de toutes sortes que le pouvoir lui prodiguent.

Mais le régime de liberté et d'égalité sous lequel nous vivons a placé l'aristocratie sous la loi commune et lui a imposé toutes les séductions et tous les risques de la lutte pour la vie, ce qui nous a permis de voir un prince romain, le prince Borgèse, tomber en plein déconfiture et déclaré en faillite, alors qu'il avait au vu de tout le monde, dans ses galeries, des statues et des tableaux dont un lot infinitésimal aurait suffi pour le tirer d'embarras.

Un autre prince romain, le prince Sciarra, se trouve à peu près dans le même cas, fait-il à part. En cet état de choses, non serait-il pas juste de déclarer la maiesté artistique, pas les précautions à prendre pour empêcher l'émigration des vrais chefs-d'œuvre.

Il se serait d'autant plus désirable que l'application de l'élit Pacca n'admettait que peu de distinctions, au contraire des objets d'art modernes et de la bibliothèque archéologique.

Quel intérêt peut avoir le gouvernement à entraver l'expatriation des produits de l'art moderne et de la défaite archéologique? Un échange entre les mains des antiquaires.

Un mouvement d'opinion très accentué se dessine favorablement pour aboutir à une réforme qui intéressera, non seulement les vendeurs et les producteurs italiens, mais aussi les acheteurs étrangers, très friands des tableaux et des statues de maîtres qui encadrent les œuvres d'art modernes et de la bibliothèque archéologique.

Quel intérêt peut avoir le gouvernement à empêcher l'expatriation des produits de l'art moderne et de la défaite archéologique? Un échange entre les mains des antiquaires.

Un mouvement d'opinion très accentué se dessine favorablement pour aboutir à une réforme qui intéressera, non seulement les vendeurs et les producteurs italiens, mais aussi les acheteurs étrangers, très friands des tableaux et des statues de maîtres qui encadrent les œuvres d'art modernes et de la bibliothèque archéologique.

Quel intérêt peut avoir le gouvernement à empêcher l'expatriation des produits de l'art moderne et de la défaite archéologique? Un échange entre les mains des antiquaires.

Un mouvement d'opinion très accentué se dessine favorablement pour aboutir à une réforme qui intéressera, non seulement les vendeurs et les producteurs italiens, mais aussi les acheteurs étrangers, très friands des tableaux et des statues de maîtres qui encadrent les œuvres d'art modernes et de la bibliothèque archéologique.

Quel intérêt peut avoir le gouvernement à empêcher l'expatriation des produits de l'art moderne et de la défaite archéologique? Un échange entre les mains des antiquaires.

Un mouvement d'opinion très accentué se dessine favorablement pour aboutir à une réforme qui intéressera, non seulement les vendeurs et les producteurs italiens, mais aussi les acheteurs étrangers, très friands des tableaux et des statues de maîtres qui encadrent les œuvres d'art modernes et de la bibliothèque archéologique.

Quel intérêt peut avoir le gouvernement à empêcher l'expatriation des produits de l'art moderne et de la défaite archéologique? Un échange entre les mains des antiquaires.

Un mouvement d'opinion très accentué se dessine favorablement pour aboutir à une réforme qui intéressera, non seulement les vendeurs et les producteurs italiens, mais aussi les acheteurs étrangers, très friands des tableaux et des statues de maîtres qui encadrent les œuvres d'art modernes et de la bibliothèque archéologique.

Quel intérêt peut avoir le gouvernement à empêcher l'expatriation des produits de l'art moderne et de la défaite archéologique? Un échange entre les mains des antiquaires.

Un mouvement d'opinion très accentué se dessine favorablement pour aboutir à une réforme qui intéressera, non seulement les vendeurs et les producteurs italiens, mais aussi les acheteurs étrangers, très friands des tableaux et des statues de maîtres qui encadrent les œuvres d'art modernes et de la bibliothèque archéologique.

Quel intérêt peut avoir le gouvernement à empêcher l'expatriation des produits de l'art moderne et de la défaite archéologique? Un échange entre les mains des antiquaires.

Un mouvement d'opinion très accentué se dessine favorablement pour aboutir à une réforme qui intéressera, non seulement les vendeurs et les

UNION FRANÇAISE

mercredi à Jeudi. Il a raconté que tous deux étaient ivres et que, dans la nuit, son camarade lui ayant donné un coup de pied, s'est mis furieux et l'avait étranglé. Il a ensuite échappé à la mort en se réfugiant dans ce qu'est plus tard qu'il l'aurait décapité. Une fois décapité, il porta la tête dans les latrines publiques quai Henri IV où il la jeta. La tête vient d'être retrouvée.

Le lendemain après, une confrontation très émouvante a eu lieu. L'assassin échappait et semblait beaucoup souffrir. On a eu toutes les peines du monde à l'obliger à jeter un regard sur l'horrible visage.

Il a été alors autorisé à se raconter dans ses moindres détails les péripéties du crime.

« J'ai confessé, a-t-il, coupé le nez, le lèvre supérieure et une oreille, et j'ai enterré ces débris dans un couloir de l'escalier. J'ai ensuite fait la morte et j'ai fait de même pour moi-même. J'ai déposé sur l'herbe jusqu'au matin.

On a retrouvé la tête, l'oreille et le nez coupés, à l'endroit désigné par l'assassin.

FAITS DIVERS

SOCIETE FRANCAISE DE BIENFAISANCE

Un comité générale des souscripteurs aura lieu au Casino Français le 16 courant à 11 heures et demie du soir pour le compte rendu de l'activité 1931 et le renouvellement de la Comission.

Tribune Libre — Port de Montevideo phénoménal... dont on fait des idées...

La Tribune à laquelle le prends connaissances des lignes qui me sont adressées dans la « Tribune Libre» m'empêche de répondre au journal même comme parait le désiré le bouillant Jeune. Je ne saurais pas ce que j'aurais pu dire au sujet du journal de Montevideo depuis dans «La Razón de la tarde». — Pipe en bois.

Nous avons toujours tenté de donner librement à notre « Tribune Libre» à toute publication d'intérêt public.

Nous prions cependant ceux de nos compatriotes qui nous voudraient écrire de vous bien éviter les propos de pureté personnelle et de tout caractère libéral, qui obligeraient à reprendre la cordiale hospitalité que nous offrons à leurs travail.

Philologie parlementaire. — Répondant aux critiques dont il est fait à la démission de l'Inspecteur du chef du département des Finances, monsieur Capuron a eu, parallèlement, un mot superbe, mais dont l'écriture est frêle. «Inspecteur ou Directeur, peu importe, s'est-il écrit, étiologiquement c'est la même chose.»

«Ensuite, monsieur, on ne le dirait pas à première vue, Speciale en, agarde, ce n'est pas le nom de la guerre.

Mais il est évident que le ministre a eu ses raisons.

Collège Militaire. — En même temps qu'une solennelle invitation à prendre part aux cérémonies du Collège Militaire, nous avons reçu le programme et l'horaire de ces examens.

Décembre 15. — Préparatoires: 1^{re} année: Physique et Géométrie; 2^{me} année: Histoire et Français; 3^{me} année: Histoire et Topographie.

Décembre 16. — 1^{re} année: l'orthographe, droit International Public et Droit Penal Militaire; 2^{me} année: Histoire et Français; 3^{me} année: Physique; 5^{me} année: Topographie; 6^{me} année: Matériel, Mater des Construction et Matériel canadien.

Décembre 17. — 1^{re} année. — Dessin et Tactique d'infanterie et d'ordonnance; 2^{me} année: Ordonnance et Tactique d'infanterie; 3^{me} année: Tactique de cavalerie; 4^{me} année: Artillerie et Tactique de cavalerie; 5^{me} année: Artillerie et Tactique d'infanterie; 6^{me} année: Artillerie et Tactique d'infanterie.

Les commissions d'examen siègeront de 7 à 12 heures du matin, de 4 à 6 heures de l'après-midi et de 8 à 11 heures du soir.

L'entrée aux salons Texanien est permise au public.

Initiative Bourbaki — Une Commission, composée de MM. Antonio D. Luschi, Juan Miguel y Escrivé et León Serrano, a été nommée hier à l'Assemblée à l'initiative de l'Association populaire qui sera nommée dans le but de l'assurer le vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

Le Comité recommande au Congrès de l'Assemblée populaire que soit donné à la loi pour l'assurance du vote définitif de la loi qui met fin aux exactions dont la navigation était victime dans le port de Montevideo.

UNION FRANÇAISE



INSTITUTO ODONTOLOGICO AMERICANO

DIRIGIDO POR LOS CIRUJANOS DENTISTAS
F. CASULLO Y HNO.

206 — CALLE ANDES — 206 ESQUINA 18 DE JULIO

Avisamos a nuestra clientela y al público en general que hemos establecido un Instituto Odontológico, único en su clase en Montevideo.

En este Instituto es en donde todos encontrarán las ventajas descadas para obtener una buena dentadura sin molestia ni sacrificios.

1º. A quiélos hacen las EXTRACCIONES, ORIFICACIONES Y EMPLOMADURAS sin el mas mínimo dolor, por medio de la máquina anestésica inofensiva que poseemos únicamente en la América del Sud y tienen toda clase de trabajos consolos los en el arte dentario SIN EXCLUSIÓN, a satisfacción del mas exigente.

2º. Los precios son al alcance de todas las clases.

3º. Alqueno lo fuere cómo lo pagar el trabajo al contado lo podrá hacer por mensualidades de uno ó dos pesos ó mas según lo acordado y plazos.

4º. Luego todos pueden asegurar sus dientes por la inflama summa de CINCUENTA pts, por mes, siempre que los suscriptores de cada familia sean menos de cinco, siendo mas se hará una rebaja de un veinte por ciento a los que se les cuillará la dentadura haciendoles toda clase de reparaciones que fueran necesarias, hasta eloces las dentaduras completas si hubiese necesidad, por lo tanto los asegurados tendrán derecho a que los Directores lo mantengan la dentadura en perfecto estado de conservación ya sean los dientes naturales ó artificiales.

Pido a las familias que ocurrán al Instituto y pidan datos, y se suscriba al menos uno de ellos y así podrán ver las innumerables ventajas que le reporta el tener asegurada la dentadura en dicho Instituto.

HÔTEL FRANÇAIS

PANIER FLEURI
Calle 25 de Mayo Esquina Colon

Este establecimiento se recomienda por su posición espaciosa y el servicio esmerado mostrando los viajeros en este hotel, todas las comodidades apetecibles unidos a un agradable y sobre todo la economía. Restaurant a la carta. Salón especial para banquetes, piezas aladas amasadas los para familias y hombres solos.

RESTAURANT DEL CORREO

MORANDI

RECENTEMENTE RENOVADO

ESPECIALIDAD EN VINOS

DIRECTAMENTE

Por mayor
y
menor

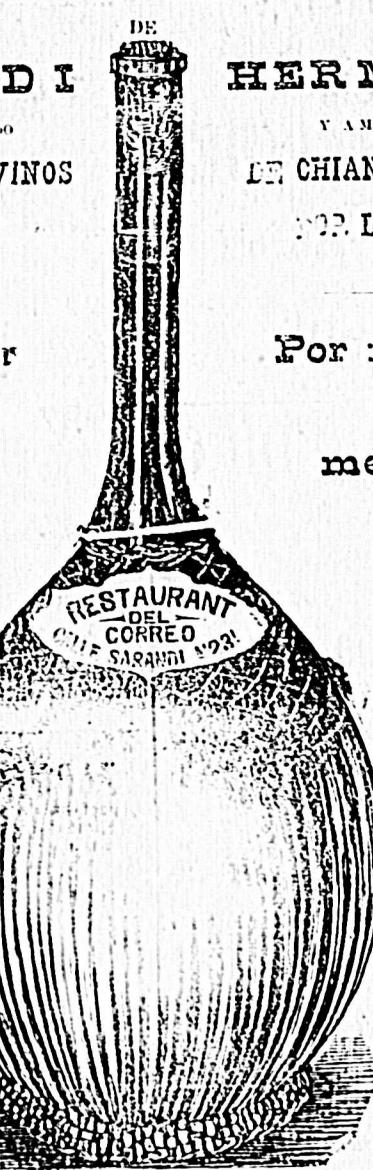
HERMANOS

Y AMPLIADO

EN CHIANTI RECIBIDOS

POR LA CASA

Por mayor
y
menor



EN ESTE ACREDITA
DO ESTABLECIMIENTO
SE ADMITEN PENSIO-
NISTAS Y SE LLEVAN
VIANDAS A DOMICILIO
A PRECIOS QUE NO
ADMITEN COMPETEN-
CIA.

ALMUERZO
50 cts.

COMIDA
50 cts.

231 CALLE SARANDI 235

LE 214

BEAU NOTAIRE

PAR SPIERRE NINOUS

— QUATRIÈME PARTIE

MARGOT

CHAPITRE PREMIER

III

LES TÉMOINS

Et Margot, une fois de plus, releva délicatement les lèvres.

— Ma marraine, reprit-elle au bout de quelques secondes, se disposait à partir pour aller visiter une deuxième fois l'Exposition universelle, car elle était déjà allée à Paris, étant à Vichy, et elle en avait rapporté des toilettes splendides.

Margot était tout de suite, et peu en la t que ma marraine était trop âgée pour se vêtir de peignoirs en dentelles blanches doubles de bleu ou de rose.

Avec son étroitesse de caractère, cette disposition jalouse prenait l'aspect d'un véritable accès de rage. Mais, comme j'avais un certain empire sur elle, j'étais à peu près parvenue à la calmer, et quel je suis remontée chez moi, je la croisais dans d'excellentes dispositions.

Jo lisais encore quand Thérèse est venue me dire que Mme Lézignac m'attendait sur-le-champ.

Mme Lézignac avait une attaque du nerf, ajouta-t-elle.

C'était vrai; lorsque je suis descendue, Lézignac était étonné, sans connaissance, sur le grand canapé du salon.

Ma marraine la suivait et paraissait extrêmement affectée de sa indisposition.

— Vous êtes restée auprès de la malade jusqu'à l'arrivée du docteur Dupuy?

— Oui, Monsieur le président.

— Vous avez laissé au moment où le docteur a demandé une tisane calmante pour la jeune femme?

— Oui, Monsieur le président.

— Où êtes-vous allée?

— Il m'est impossible de répondre.

— Avez-vous préparé la tisane?

Margot ne desserra pas les lèvres.

— Mme Lézignac l'affirme, reprit le magistrat et elle ajouta qu'elle vous l'a prise des

AUX PÈRES ET MÈRES DE FAMILLE
ÉCOLE DES FRÈRES DE LA SAINTE FAMILLE
On reçoit des pensionnaires, des demi pensionnaires et des externes.
Pour traiter s'adresser:
RUE AGRACIADA N.º 217

AMERICAN HOUSE
Colon 127 — MONTEVIDEO

MAISON MEUBLEE

Belles chambres et excellentes lits

Ouverte jour et nuit

LODGING HOUSE

Excellent rooms and beds

Open door day and night

CASA AMUEBLADA

Excellent piezas y camas

Abierta de dia y de noche

I. MOUTIES

SE ALQUILA

Una casa calle Rivera N.º 10, esquina Vazquez, cerca de la calle 18 de Julio y a dos pasos del antiguo Cementerio Inglés, rodeada por tramos del Este del Norte y el de la Unión casa comoda compuesta de 8 piezas 2 patios cuartos para el servicio, aguas corrientes y demás comodidades.

Para mas datos, dirigirse a la administración de este diario.

Chemiserie Française
de R. MARROT

On fait des chemises sur mesure, on change les cols, poignets et plastrons. Chemises, calegons, chemisettes, Bas, Mouchoirs cravates, etc. Prix modérés.

93 — Calle San José — 93

DOS AMERICANOS

196 — ARAPEY — 196

PAQUEROTS-POSTE FRANÇAIS

Messageries Maritimes

Le paquebot français,

ADOUR

Capitaine: FOURNIER

Partira le Janvier pour Brésil et Bordeaux

dois

dois